



CSA  
CYCLISME

# CSA·CYCLISME

Prenons la bonne échappée ensemble

Club Sportif Andelysien - Section cyclisme

Maison des associations

rue Maurice Delarue

27700 LES ANDELYS



# Prendre la bonne échappée

La section cyclisme du Club Sportif Andelysien (CSA) s'appuie sur un effectif de 50 coureurs hommes, femmes et jeunes pour sillonner les routes du territoire local, régional et national. **En compétition ou en loisir, nos couleurs sont portées avec éthique et dans le respect de valeurs sportives, de santé et de respect de l'environnement.**

Promouvoir la pratique du vélo de route, piste ou VTT en direction de tous les amoureux de la "petite reine", notre projet s'inscrit dans la durée, vise à former des cyclistes responsables et les accompagner dans leur projet sportif.

Pour nous, l'enjeu est d'offrir sur le territoire des Andelys et alentours l'opportunité pour chacun de pratiquer le cyclisme dans un cadre convivial et amical favorisant aussi l'esprit de compétition. Chaque coureur est pris en compte dans sa singularité, la présence régulière de jeunes dans nos rangs et plus récemment de féminines constitue pour nous une grande fierté et témoigne de notre rayonnement.



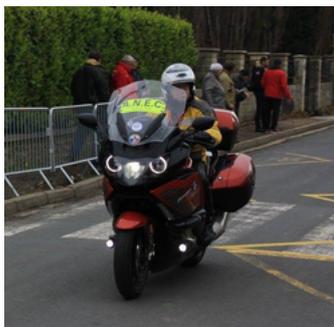


# Qui sommes-nous ?

## Le bureau de l'association



- **Président** : Rodrigue PILLEUL
- **1er vice-président** : Nicolas BENARD
- **2ème vice-président** : Willy HORCHOLLES
- **Secrétaire** : Mathieu BENARD
- **Trésorier** : Stéphane LUCIEN
- **Délégué sécurité** : Rossano LORENZINI
- **Arbitre FFC** : Nicolas BENARD



## Effectifs

Adultes hommes : 27 - Adultes femmes : 8 - Jeunes -18 ans : 12 - Dirigeants : 4  
- Motards : 2 - Arbitre FFC : 1

## Contacts CSA Cyclisme

**Chargé de la communication** - Rodrigue PILLEUL : 06 12 62 97 96

**Courriel** : [csa.cyclisme27@gmail.com](mailto:csa.cyclisme27@gmail.com)

**Siège social** : Maison des associations-rue Maurice Delarue-  
27700 LES ANDELYS

**Site internet** : [www.csacyclisme.com](http://www.csacyclisme.com)

# Mécénat ou sponsoring

## Une réponse à votre stratégie de communication

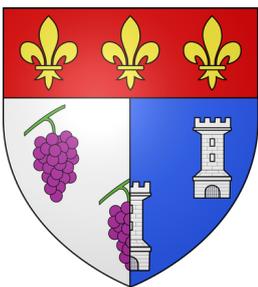
Accroître votre visibilité grâce au CSA cyclisme :

- **votre logo sur tous les équipements coureurs et sur les véhicules**, c'est une publicité garantie sur 500 000 km parcourus tous les ans par nos coureurs et une présence hebdomadaire dans la presse régionale ;
- **votre marque**  relayée sur nos réseaux sociaux, site internet et  **l'affichage de vos annonces**  pour relayer vos opérations commerciales ;
- votre présence sur nos organisations d'épreuves ;
- des évènements organisés pour étendre votre notoriété ;
- **une cible commune**  : les habitants de la région des Andelys et alentours



## Devenons partenaires

Ils ont déjà choisi de nous rejoindre :



Ville des Andelys



# eva

le **Pressoir**  
d'Or

 **CYCLES CAUCHOIS**   
LA PASSION DU CYCLE

 **CRÉDIT  
AGRICOLE**

# S'engager pour du mécénat sportif avec le CSA cyclisme

**Le mécénat sportif** s'entend comme un soutien matériel apporté, sans contrepartie de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou une personne pour l'exercice d'intérêt général s'étendant aux champs de la culture, de la solidarité, de l'environnement et du sport. Le mécénat se distingue du parrainage (sponsoring en anglais) par la notion de contrepartie. Autant le mécène ne recherche pas de contrepartie (sauf éventuellement la citation de son nom), autant le parrain s'engage avec le bénéficiaire dans une opération de nature commerciale en vue d'en retirer un bénéfice direct.

C'est la loi n° 2003-709 du 1er août 2003, dite « loi Aillagon », relative au mécénat, aux associations et aux fondations, qui permet d'encourager par des mesures fiscales avantageuses les initiatives privées, qu'il s'agisse de celles des entreprises ou de celles des particuliers.

## • Quels sont les avantages du mécénat ?

Pour votre entreprise, le mécénat offre une opportunité d'**être reconnue comme un interlocuteur à part entière de son territoire d'implantation**. En s'engageant concrètement dans des actions s'inscrivant sur le territoire, le mécène affirme sa responsabilité sociale et contribue à renforcer son attractivité économique. C'est aussi un excellent moyen pour l'entrepreneur de **rencontrer ses partenaires habituels ou de nouveaux (clients, institutionnels, collaborateurs) dans un contexte différent et riche d'échanges**. Le régime fiscal autorise désormais l'association à citer le nom ou faire apparaître le logo de l'entreprise mécène sur ses supports de communication. De plus, le mécénat est un **outil de management** qui permet à l'entreprise de sensibiliser et d'impliquer ses salariés autour de causes d'intérêt général qu'elle soutient. Les collaborateurs peuvent participer activement à la politique de mécénat de votre entreprise : consultation dans le choix des projets soutenus, apport de compétences des salariés aux actions sélectionnées. Enfin, l'entreprise profite également d'avantages fiscaux



## Quels sont les avantages fiscaux du mécénat ?

La réduction d'impôt vient en soustraction du montant d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu dû par l'entreprise donatrice lors de l'année des versements.

La réduction d'impôt est plafonnée. Ce qui veut dire que l'entreprise ne peut pas réduire le montant de son impôt au-delà de certains seuils, quel que soit le nombre de dons.

L'entreprise imposée à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés peut bénéficier d'une réduction d'impôts à deux paliers :

- Pour la fraction du montant du don inférieure ou égale à 2 millions €, la réduction d'impôts est égale à 60 % de ce montant.
- Pour la fraction du montant du don supérieure à 2 millions €, la réduction d'impôts est égale à 40 % de ce montant

La réduction fiscale ne peut cependant pas dépasser 20 000 € ou 5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe (plafond appliqué à l'ensemble des versements effectués).

La réduction fiscale est applicable aux versements effectués au cours des exercices clos (clôture à chaque 31 décembre).



# S'engager pour du sponsoring (ou parrainage sportif) avec le CSA Cyclisme

## De quoi s'agit-il ?

Le sponsoring ou parrainage est un vecteur de communication pour votre entreprise en échange d'une contribution financière, matérielle, technique... , afin de **lier votre image à celle du CSA Cyclisme** dans l'optique commerciale d'accroître votre notoriété.

## Les avantages du sponsoring :

Alors que le sponsoring sportif vise, in fine, les mêmes objectifs que la publicité, son efficacité est souvent supérieure. **Des tests ont montré une mémorisation de l'image trois fois supérieure à celle des autres formes de publicité.** Il semble en effet que les valeurs portées par le sport apportent un supplément de valeur ajoutée à l'image de la marque. Si la publicité traditionnelle a pour objet de mieux faire connaître la marque et ses produits, le sponsoring sportif concourt quant à lui, à la faire aimer. C'est parce qu'il mobilise le registre des valeurs que ce mode de communication doit nécessairement s'inscrire dans la durée. Pour autant, ce point est loin d'être négligeable, il n'est pas rare que **le coût du sponsoring soit moins élevé que celui de la publicité classique**, tout en étant aussi rentable. Le sponsoring est également souvent très apprécié par le personnel qui peut s'identifier aux sportifs.





# Nous contacter

**Vous avez un projet de communication pour faire connaître votre marque, votre activité, l'implantation de votre commerce... ou manifester votre soutien à une association sportive**

**06 12 62 97 96**

[csa.cyclisme27@gmail.com](mailto:csa.cyclisme27@gmail.com)

**Rodrigue PILLEUL**

**Maison des associations**

**Rue Maurice Delarue**

**27700 LES ANDELYS**

